

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 6 août 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Avis de vacance au poste de conseiller municipal du siège numéro 5 et tenue d'élection partielle
7. Programme FIMEAU - Présentation d'une demande d'aide financière
8. Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Réfection aqueduc et égout rue Principale Ouest
9. Étude pour la mise en commun de services en milieu municipal
10. Fonds de développement des territoires (FDT) - Améliorations au Chalet des Loisirs
11. Demande au Fonds de développement culturel de la MRC de Bécancour - Activité culturelle dans le cadre de la Fête automnale 2019
12. Règlements
 - 12.1 Avis de motion : Règlement #RM 2019 modifiant le règlement général harmonisé #365-2019
 - 12.2 Avis de motion : Règlement #367-2019 établissant un programme de revitalisation du territoire
13. Rapport des élus
14. Correspondances
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

107-08-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 19 023.93\$ incluant les revenus de perception.

108-08-19

5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Juillet 2019

- FOURNISSEURS: 53 899.91\$
- SALAIRES: 28 485.13\$

ADOPTÉE

109-08-19

**6. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DU SIÈGE
NUMÉRO 5 ET TENUE D'ÉLECTION PARTIELLE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que Monsieur Daniel Brisson, occupant le siège numéro 5 au conseil municipal de Parisville, a remis officiellement sa démission, par écrit, à titre de membre de ce conseil. La date effective de cette démission est le 20 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 339 de cette même Loi, le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois suivants la présente séance. Un avis public sera émis afin d'informer les citoyens de la date du scrutin dans les délais prescrits par la Loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- D'autoriser la publication de tous les avis publics ainsi que les informations nécessaires aux électeurs concernant l'élection partielle du 13 octobre 2019 via les différents outils de communication et/ou par la poste comme circulaire;
- D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral tel que proposé par le Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE

110-08-19

7. PROGRAMME FIMEAU - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

111-08-19

8. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNÉRIE - RÉFECTION AQUEDUC ET ÉGOUT RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la révision 01 du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable et d'égouts qui conclue que certains tronçons d'aqueduc et d'égout de la rue Principale Ouest doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis des travaux de réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie faites par la firme SNC-Lavalin pour la réalisation des plans et devis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter l'offre de services de la firme SNC-Lavalin pour la réalisation des plans et devis de la réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Principale Ouest au montant de 19 650\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

112-08-19

9. ÉTUDE POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue dans le cadre du programme Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'étude de mise en commun de services en milieu municipal pour la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour faire l'étude des besoins de chaque municipalité sera octroyé à la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la participation à cette étude ne constitue pas un engagement d'adhésion pour la municipalité à une future entente intermunicipale si cette dernière ne correspond pas aux besoins de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville signifie son intérêt pour faire partie du projet de l'étude pour la mise en commun de services en milieu municipal pour la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées.

ADOPTÉE

113-08-19

10. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - AMÉLIORATIONS AU CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour met à la disposition de la municipalité un Fonds de développement des territoires (FDT) dont le solde résiduel est de 9 669,84\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Parisville dans le cadre du FDT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville appuie le projet d'améliorations du Chalet des Loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

1. **PARTICIPATION** : La municipalité de Parisville participe au projet concernant les améliorations au Chalet des Loisirs pour un montant de 2 500 \$;
2. **FONDS** : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds de développement des territoires, un montant de 9 669,84\$ provenant de l'enveloppe *initiative municipale*;
3. **SIGNATURE** : Le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

114-08-19

11. DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR - ACTIVITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE AUTOMNALE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière au Fonds culturel 2019 de la MRC de Bécancour pour la tenue d'activités culturelles dans le cadre de la Fête automnale 2019 dont l'activité *autobus-théâtre Tortue Berlué*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

1. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** : Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds culturel 2019 de la MRC de Bécancour pour la tenue d'activités culturelle lors de la Fête automnale 2019 dont l'activité *autobus-théâtre Tortue Berlué* et consent à déboursier une mise de fonds d'un minimum de 10% du montant total de l'activité;
2. **SIGNATURE** : Le conseil municipal autorise la directrice générale, Carine Neault, à signer, pour et au nom de la municipalité de Parisville, cette demande d'aide financière et tout autre document, dont le protocole d'entente, jugée utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

12. RÈGLEMENTS

115-08-19

12.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #RM 2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #365-2019

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #RM 2019 modifiant le règlement général harmonisé #365-2019. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

116-08-19

12.2. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #367-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #367-2019 établissant un programme de revitalisation du territoire. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

13. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

14. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance est déposée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

117-08-19

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h59 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**